

**APPEL D'OFFRE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DANS LES
PYRÉNÉES ARAGONAISES PRÉALABLE À LA CRÉATION D'UN ESPACE
TRANSFRONTALIER DE SERVICES SAISONNIERS ET EMPLOYEURS (Nº EXP.
17/2017)**

1.	IDENTIFICATION DE L'ORGANISME CONTRACTANT	1
2.	PRESENTATION DU PROJET ET CONTEXTE	1
3.	OBJET DU CONTRAT	2
4.	LIVRABLES	2
5.	CONTENU DU TRAVAIL ET CONDITIONS	2
6.	SOLVABILITÉ TECHNIQUE ET ÉQUIPE TECHNIQUE	4
7.	CONTROLE ET SUPERVISION DES TRAVAUX	5
8.	ENGAGEMENT DE DOTATION DE MOYENS	5
9.	OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES, SOCIALES, FISCALES ET ENVIRONNEMENTALES	5
10.	DÉLAIS DE LIVRAISON	5
11.	PRIX	5
12.	REGIME DE FINANCEMENT DU MARCHÉ	5
13.	MODE DE PAIEMENT	6
14.	DOCUMENTATION À REMETTRE	6
15.	CRITÈRES D'ÉVALUATION	6
16.	DÉLAIS ET PRÉSENTATION DES OFFRES	7
17.	CESSION DES DROITS	7
	ANNEXE. MODÈLE DE DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ	8

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME CONTRACTANT

Groupeur Européen de Coopération Territoriale (GECT) Espace Pourtalet créé conformément à la Convention signée le 19 mai 2011 entre la Communauté Autonome d'Aragon (Espagne) et le Département des Pyrénées-Atlantiques (France). Le GECT Espace Pourtalet est une entité de droit public dotée de la personnalité juridique propre et de capacité juridique pour le plein accomplissement de ses objectifs. Conformément au Règlement 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil sur le GECT et aux contenus de la convention de création, le GECT est régi par ces statuts et par l'ordre juridique public espagnol.

2. PRESENTATION DU PROJET ET CONTEXTE

InturPYR Innovation touristique pour une destination unique au cœur des Pyrénées est un projet de coopération dont le principal objectif repose sur la construction d'une destination touristique unique au cœur des Pyrénées, grâce à la coopération transfrontalière publique et privée, la dynamisation touristique et le développement de l'innovation et de la recherche touristique.

InturPYR a été cofinancé à hauteur de 65% par les Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à travers le Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (**POCTEFA 2014-2020**). L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de la zone frontalière Espagne-France-Andorre. Son aide se concentre sur le développement des activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières grâce à des stratégies communes en faveur du développement territorial durable.

Dans le département des Pyrénées-Atlantiques il a été constaté depuis plusieurs années une tendance démographique défavorable ainsi que le caractère chaque fois plus saisonnier des activités économiques des zones de montagne. Cette réalité oblige les travailleurs des zones de montagne à avoir plus d'une activité professionnelle au cours de l'année, et parfois dans des conditions précaires. Face à ce constat l'Association Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne (PPMM) (www.ppmm64.org) tente de contribuer au maintien des populations et des services en zones de montagne, en mettant en valeur les emplois de montagne et en créant des outils innovants au service des travailleurs et des employeurs dans le Département des Pyrénées-Atlantiques. Cette association cherche à créer un réseau d'employeurs, de saisonniers, de personnes cumulant plusieurs emplois ainsi que les entités responsables de la formation, avec pour objectif la création d'une *Espace de services pour les saisonniers et les employeurs*. Cet espace permettra de répondre de forme efficace aux problématiques liées à l'emploi, à la saisonnalité, au cumul d'emplois, aux conditions de vie des travailleurs et à la mise en valeur des emplois saisonniers.

Comme préalable à la création de cet *Espace de services pour les saisonniers et les employeurs*, PPMM a mené une étude en Pyrénées Atlantiques durant la saison 2015-2016, à partir d'enquêtes auprès des travailleurs et des employeurs, qui a permis de définir le profil et les besoins des saisonniers et des employeurs du territoire, de même cette étude constitue une base pour la réalisation d'autres recherches qui aborderont les thématiques telles que

l'emploi, la formation et les conditions de vie des travailleurs saisonniers. Cette première étude a permis de définir les premières grandes lignes de travail à développer en priorité dans le cadre de cet Espace de services dans les Pyrénées-Atlantiques.

En s'appuyant sur la philosophie de la coopération transfrontalière et dans le cadre du projet inturPYR, il est souhaité aborder la problématique de l'emploi et des saisonniers avec une méthodologie commune entre les Pyrénées-Atlantiques et l'Aragon, en prenant comme référence la travail déjà réalisé dans les Pyrénées-Atlantiques, et en établissant des conclusions communes qui permettront des solutions communes.

3. OBJET DU CONTRAT

Réalisation d'une étude pour la connaissance des besoins et problématiques des saisonniers et de leurs employeurs dans les Pyrénées aragonaises, à partir d'enquêtes. A partir des résultats obtenus cette étude devra définir les axes d'actions prioritaires côté aragonais, et extraire des conclusions conjointes pour le territoire transfrontalière, ainsi que des actions prioritaires communes. Pour ce faire, le soumissionnaire disposera des conclusions et résultats obtenus en Pyrénées Atlantiques.

4. LIVRABLES

1. Etude sur les besoins et problématiques des saisonniers et des employeurs dans les Pyrénées aragonaises. L'étude sera livré en espagnol
2. Document de synthèse des résultats sur les besoins et problématiques des saisonniers et des employeurs dans les Pyrénées aragonaises, en espagnol et en français
3. Document de conclusions conjoints sur la problématique des saisonniers et des employeurs dans les Pyrénées Atlantiques et aragonaises, en établissant des conclusions communes en espagnol et en français
4. Deux journées de présentation en Aragon sur les résultats aux acteurs du territoire ainsi que le compte rendu de ces dernières.

5. CONTENU DU TRAVAIL ET CONDITIONS

Les contenus des travaux seront indiqués ci-dessous. Les offres devront inclure un rapport technique, avec au minimum les contenus spécifiés dans ce paragraphe ainsi que la méthodologie du travail proposé. Ce document sera identifié comme **Document 1: Rapport Technique**.

5.1. Territoire d'étude

Le territoire d'étude s'étend aux comarques pyrénéennes et pré pyrénéennes aragonaises:

- Jacetania
- Alto Gállego
- Sobrarbe
- Ribagorza

- Somontano
- Hoya de Huesca
- Cinco Villas

5.2. Contenus de l'étude

- Brève présentation du territoire
- Aspects les plus significatifs de la situation économique (structure de la population, importance de chaque secteur dans l'économie locale, taux de chômage, état de l'offre et de la demande touristique sur chaque comarques)
- Descriptif de la méthodologie employée.
- Analyse des résultats obtenus pour les saisonniers et les employeurs
- Conclusions
- Lignes d'actions prioritaires
- Définition des conclusions conjointes pour les Pyrénées aragonaises et les Pyrénées Atlantiques, et lignes de travail communes.

5.3. Méthodologie

La méthodologie proposée comprendra, au moins:

- Révision bibliographique et analyse des données statistiques pour chaque comarque définissant le territoire d'étude.
- Inventaire des activités touristiques saisonnières du territoire (hôtellerie, hébergement et restauration, activité nature et animation, commerces et magasin de location de matériel, stations de sports d'hiver, etc.
- Elaboration d'un questionnaire (selon le model utilisé en Pyrénées-Atlantiques, afin de établir des conclusions communes ultérieurement), adressé aux employeurs pour déterminer:
 - Le profil des employeurs des saisonniers dans les Pyrénées et pré Pyrénées aragonaises.
 - Les caractéristiques de l'emploi saisonnier: type de contrat, durée, turn-over des salariés.
 - Les problèmes et principaux besoins liés au travail saisonnier.
 - Evaluer la pertinence de créer une structure de services pour les saisonniers et les employeurs et définir les grandes lignes de travail à développer en ce sens.
- Elaboration d'un questionnaire (selon le model utilisé en Pyrénées-Atlantiques, afin de établir des conclusions communes ultérieurement) à destination des saisonniers qui déterminerait :
 - Le profil du saisonnier (âge, lieu d'origine, attentes, conditions de vie, etc.)
 - Identifier les problèmes liés à la condition de saisonniers.
 - Evaluer la pertinence de créer une structure de service pour les saisonniers et les employeurs et définir les grandes lignes de travail à développer en ce sens
- Définir l'échantillon (représentatif du territoire et selon la typologie de l'offre existant sur chaque comarque)
- Tester le questionnaire en amont et le réadapter si besoin

- Période d'enquête de janvier 2018 jusqu'à mars 2018 (enquête en personne et aussi en ligne) Suivi des enquêtes et motivation des employés et employeurs pour obtenir leur collaboration.
- Analyse des données sur les saisonniers et les employeurs par comarques
- Etablir des conclusions
- Définitions d'axes de travail prioritaires selon les résultats obtenus.
- Définition des conclusions conjointes pour les Pyrénées aragonaises et les Pyrénées Atlantiques, et lignes de travail communes.
- Réalisation de deux journées de présentation aux acteurs du territoire (convocation, présentation et compte-rendu des journées)

5.4. Plan de Travail

L'offre devra inclure un chronogramme et Plan de Travail qui devra garantir avec la plus grande précision la réalisation de l'étude dans le délais offert et avec les conditions établies dans la documentation contractuelle.

6. SOLVABILITÉ TECHNIQUE ET ÉQUIPE TECHNIQUE

Les entreprises et/ou ses collaborateurs se présentant à l'appel d'offre devront avoir de l'expérience dans la réalisation d'études territoriaux à partir d'enquêtes et d'analyse de ces dernières. Ils devront avoir réalisé, au moins, 2 études territoriaux avec les caractéristiques indiqués dans ce cahier de charges, pour un montant supérieur à 4.000 € chaque un (TVA non incluse).

L'équipe technique devra être composé par:

- Chef d'équipe: Diplômé en sociologie, anthropologie, géographie ou équivalent, ayant une expérience de réalisation de cette type d'études supérieur à 5 années
- Spécialiste 1: Diplômé en sociologie, anthropologie, géographie ou équivalent, ayant une expérience de réalisation de cette type d'études supérieur à 3 années
- Spécialiste 2: Diplômé en sociologie, anthropologie, géographie ou équivalent, ayant une expérience de réalisation de cette type d'études supérieur à 3 années

La solvabilité technique sera accréditée par Déclaration de Responsabilité (Annexe)

Si l'offre présentée est la retenue, le soumissionnaire devra fournir une relation avec ce type de travaux, où figureront le montant de ces derniers, les organismes recruteurs et l'objet du contrat, signée pour le représentant légal de l'entreprise.

Une certification indiquant les profils professionnels de l'équipe technique formée pour la réalisation de l'étude seront également fournis. Ce document devra être signé par le représentant légal de l'entreprise.

7. CONTROLE ET SUPERVISION DES TRAVAUX

Le GECT Espace Pourtalet et Turismo de Aragon réaliseront le contrôle et la supervision des travaux. Une réunion aura lieu au début du contrat et ensuite au moins une réunion mensuelle pour la coordination et le suivi des travaux avec l'entreprise sous contrat.

Le soumissionnaire devra élaborer 2 mois après la signature du contrat un rapport intermédiaire d'exécution avec les travaux réalisés.

8. ENGAGEMENT DE DOTATION DE MOYENS

Tous les soumissionnaires devront prouver l'engagement de détachement des moyens décrits au paragraphe 6 équipe technique du soumissionnaire, en tant que critère à des fins de solvabilité d'admission à la procédure d'attribution du marché.

9. OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES, SOCIALES, FISCALES ET ENVIRONNEMENTALES

Le personnel que l'entreprise adjudicataire doit embaucher afin de remplir ses obligations dépendra exclusivement de celle-ci, sans qu'à l'expiration du marché, les personnes ayant réalisé les travaux ne puissent, en aucun cas, passer sous contrat du pouvoir adjudicateur.

L'entrepreneur est dans l'obligation de respecter les dispositions en vigueur en matière fiscale, de droit du travail, de sécurité sociale, d'intégration sociale des personnes handicapées, de prévention des risques professionnels et de protection de l'environnement fixées par la réglementation en vigueur et par les cahiers des charges qui régissent le présent marché.

10. DÉLAIS DE LIVRAISON

Le délai maximum de remise de l'ensemble des travaux est de 5 mois depuis la signature du contrat.

11. PRIX

Le budget du marché est de **18.000 €** (TVA non incluse)

Les offres devront inclure une proposition économique détaillée des travaux à réaliser, qui sera identifiée comme **Document 2: Proposition Economique**.

12. REGIME DE FINANCEMENT DU MARCHÉ

D'accord au plan de financement défini pour l'activité de réalisation d'une étude pour le maintien des saisonniers, dans le cadre du projet inturPYR, les partenaires financeront ce service selon les pourcentages suivants:

- Le Groupement Européen de Coopération Territoriale Espace Pourtalet, CIF Q2200693 F, payera 46 % du prix final
- La Sociedad de Promoción y Gestión del Turismo Aragonés, S.L.U. - Turismo de Aragón Turismo de Aragón, CIF B-50902345, payera 54 % du prix final

13. MODE DE PAIEMENT

L'adjudicataire facturera deux mois après la signature du contrat le 30% du montant total, en remettant le rapport intermédiaire d'exécution, et le 70% restant une fois exécuté les travaux, selon le clé de répartition établie dans le paragraphe 12.

Le paiement sera effectué 30 jours à compter de la réception conforme des factures.

14. DOCUMENTATION À REMETTRE

Les offres pourront être présentées en espagnol ou en français, et elles devront fournir la documentation suivante:

- Document 1: Rapport technique, dont les contenus sont spécifiés dans le paragraphe 5 de ce cahier des charges.
- Document 2: Proposition économique, dont les contenus sont indiqués dans le paragraphe 11 de ce cahier des charges
- Déclaration de Responsabilité: Model en Annexes

15. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Ci-dessous les critères d'évaluation des offres, sur un total de 100 points:

- Rapport technique (Document 1): Sera évalué sur un maximum de 48 points, en fonction de la méthodologie de travail proposé, les méthodes d'obtention des données, le travail de terrain, participation des acteurs principaux, la méthode d'enquête et d'analyse.
- Proposition économique (Document 2): L'offre la plus économique obtiendra un total de 52 points, les autres seront évaluées à partir de la formule suivante:

$$V_o = 52 * \left(\frac{P'}{P_o}\right)$$

Etant:

V_o : Evaluation de l'offre.

P' : Prix de l'offre la plus basse

P_o : Prix de l'offre

16. DÉLAIS ET PRÉSENTATION DES OFFRES

Le délai de présentation des offres est fixé au **lundi, 18 décembre de 2017, jusqu'à 16.00 heures.**

Les offres doivent être envoyées par courrier postal certifié à l'adresse indiquée ci-dessous, et une copie du justificatif de la poste devra être envoyé par mail à inturpyr@pirineos-pyrenees.eu afin de démontrer que l'offre a été présentée dans le délais indiqué.

**Almudena de Velasco.
GECT Espace Pourtalet.
Col du Pourtalet. RD-934. PR 57.5
64440 Laruns. FRANCE**

Il est également possible de livrer l'offre au siège de l'Espace Pourtalet avant la finalisation du délais établi.

La personne à contacter en cas de doutes concernant la présentation des offres est:

Almudena de Velasco. Responsable du Projet inturPYR
GECT Espace Pourtalet.
Col du Pourtalet. RD-934. PR 57.5
64440 Laruns. FRANCE
✉ inturpyr@pirineos-pyrenees.eu

17. CESSION DES DROITS

Les résultats obtenus durant la réalisation de ce travail seront la propriété du GECT Espace Pourtalet et Turismo de Aragón, ces entités se réservent toutes les facultés inhérentes à ce droit, pouvant les céder à un tiers, les reproduire ou les diffuser partiellement ou dans leur ensemble, dans la mesure du possible, sans préjudice des droits non révocables qui pourrait correspondre à l'adjudicataire.

L'entreprise sous contrat ne pourra pas utiliser ni communiquer des données concernant le projet à un tiers, ni publier, de forme partielle ou totale le contenu de ce dernier sans l'autorisation écrite préalable du contractant. Dans tous les cas, l'adjudicataire sera responsable des préjudices dérivant de l'inaccomplissement de cette obligation.

ANNEXE. MODÈLE DE DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

M/Mme _____ titulaire de la carte d'identité numéro _____ pour son propre compte ou pour le compte de la société inscrite au Registre des soumissionnaires sous le numéro _____ en sa qualité de _____¹ afin de participer à l'appel d'offres intitulé Réalisation d'une étude dans les Pyrénées aragonaises préalable à la création d'un espace transfrontalier de services saisonniers et employeurs, émis par le GECT Espace Pourtalet.

DÉCLARE SOUS SA RESPONSABILITÉ :

- a) Que l'entreprise qu'il représente remplit les conditions de capacité, de représentation et de solvabilité technique requises par le cahier des charges, y compris l'engagement d'affectation de moyens requis, et s'engage, si la proposition d'adjudication est faite en sa faveur, à fournir les documents mentionnés au point 6. Solvabilité technique et équipe technique et au point 8. Engagement de dotation de moyens de ce Cahier des Charges
- b) Que l'entreprise qu'il représente n'est pas frappée d'une interdiction de passation de marchés et qu'elle est à jour de ses obligations fiscales envers l'État et la Communauté Autonome d'Aragon ainsi que des obligations vis-à-vis de la Sécurité Sociale imposées par la législation en vigueur.
- c) Que l'offre présentée par ladite entreprise tient compte des obligations imposées par les dispositions existantes en matière de protection de l'emploi, de conditions de travail, de sécurité au travail et de protection de l'environnement.

Fait à À,, le 20

(CACHET DE L'ENTREPRISE ET SIGNATURE AUTORISÉE)

SIGNÉ PAR :.....

¹ Indiquez la représentation dont jouit le déclarant dans l'entreprise